

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2019

Présents : NEYRON Jean - SANTY Jean-Pierre - CHATELARD Viviane - HILAIRE Thierry - GRANDVAUX Pascal - BRUAS Christian

Absents : MARCON André - NEBOIT Francis - BERT MICHEL Julie – LIOTARD Yoan -- SAGNOL Isabelle

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2018 et les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes : eau et assainissement, comme suit :

– BUGET PRINCIPAL

○ FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 196 772.12 €

RECETTES : 257 738.84 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire : 60 966.72 €

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent 2018 en totalité en investissement recettes du budget 2019.

○ INVESTISSEMENT

DEPENSES : 315 706.41 €

RECETTES : 197 484.07 €

La section d'investissement fait état d'un solde déficitaire de 118 222.34 €.

Le Conseil Municipal décide de le reporter en dépenses de la section d'investissement du budget 2019

– BUDGET EAU

○ FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 42 576.75 €

RECETTES : 71 670.39 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire de 29 093.64 €.

Le Conseil municipal décide de reporter 24 093.64 € en fonctionnement recettes et d'affecter 5 000 € en investissement recettes du budget 2019.

○ INVESTISSEMENT

DEPENSES : 15 223.23 €

RECETTES : 74 806.03 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 59 582.67 € qui sera repris en investissement recettes du budget 2019

– BUDGET ASSAINISSEMENT

○ FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 24 403.87 €

RECETTES : 34 330.74 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire de 9 926.87 €.

Le Conseil municipal décide de reporter 1 426.87 € en fonctionnement recettes et d'affecter 8 500 € en investissement recettes du budget 2019.

○ INVESTISSEMENT

DEPENSES : 17 613.75 €

RECETTES : 51 414.00 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 33 800.25 € qui sera reporté en investissement recettes du budget 2019



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

FISCALITE

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019, soit :

| | |
|---|---------|
| - taxe d'habitation | 8.00 % |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties : | 11.95 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 72.24 % |

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 210 040.00 € en section de fonctionnement et à 431 822.34 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF EAU

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 78 363.32 € en section de fonctionnement et à 77 611.67 € en section d'investissement

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 33 062.87 € en section de fonctionnement et à 69 645.25 € en section d'investissement

REGULARISATION EMPRUNT

Suite au vote du BP 2019, le conseil municipal régularise l'emprunt décidé lors du conseil municipal du 25 janvier 2019

CESSION TERRAINS

La TVA sur la marge lors de cessions de terrains est à la charge du vendeur.

Le conseil municipal décide modifie donc les tarifs de vente des parcelles B 688 et B 685.

Il fixe à 20 000 € TTC le prix de vente de la parcelle B 688 et à 24.30 € TTC le m² celui de la parcelle B 685

ACQUISITION TERRAIN

Le conseil municipal accepte l'acquisition d'environ 200 m² de la parcelle B 52 et fixe le prix d'achat à 5 € le m²

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal s'oppose au transfert automatique à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

